

Chères partenaires,

Chers partenaires,

À la suite des annonces de la semaine dernière, les informations se sont précisées et nous souhaitons vous en faire part. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

Tout d’abord, précisons que l’ensemble des autres mesures actuellement en vigueur demeurent. Pour cette raison, nous n’effectuerons pas de mise à jour du napperon. La principale modification concerne la possibilité d’augmenter le nombre de spectateurs, autant à l’intérieur qu’à l’extérieur, par la vérification du passeport vaccinal et en respect des consignes pour les événements et festivals. Celles-ci sont disponibles à l’aide d’un hyperlien déjà présent sur le napperon.

En résumé, voici les mesures s’appliquant dès aujourd’hui, 8 octobre.

SPECTATEURS LORS D’ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS (entraînements, match, compétitions)

AVEC PASSEPORT VACCINAL

- Le nombre de spectateurs est illimité mais ils doivent être assis à une place déterminée. Sans être une obligation, il est recommandé que l’admission à ces sites se fasse par l’émission de billets d’entrée et avec places assignées. L’organisateur doit pouvoir déterminer à l’avance le nombre de spectateurs admis.
- Aucune distanciation physique n’est requise.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps sauf au moment de boire ou de manger.

SANS PASSEPORT VACCINAL

- Un maximum de 25 spectateurs debout est permis. Un maximum de 250 personnes assises à leur place (gradins ou estrades) est permis.

- Respect de la distanciation physique entre les personnes ne résidant pas à la même adresse
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps sauf au moment de boire ou de manger.

ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS (entraînements, match, compétitions)

AVEC PASSEPORT VACCINAL

- Le passeport vaccinal est requis à partir de 50 participants à un événement (tournoi, marche, course, etc.)
- Pour les spectateurs, dans un stade, un amphithéâtre, une agora ou autre infrastructure permanente du même type :
 - Le nombre de personnes est illimité
 - Pas de distanciation physique entre les spectateurs
 - Les personnes sont assises à leur place
 - Le couvre-visage est recommandé mais non exigé
- Pour les spectateurs ou participants dans les lieux autres :
 - Un maximum de 15 000 personnes divisées en sections ou vagues de 500 (ex : coureurs dans un marathon, concert où les gens sont debout, etc.)
 - Le respect de la distanciation dans la mesure du possible
 - Le couvre-visage recommandé mais non exigé
- Sans être une obligation, il est recommandé que l'admission à ces sites se fasse par l'émission de billets d'entrée et avec places assignées. L'organisateur doit pouvoir déterminer à l'avance le nombre de spectateurs admis.

SANS PASSEPORT VACCINAL

- Un maximum de 50 personnes debout ou de 500 personnes assises à leur place (accès libre places dans les gradins ou estrades).
- Respect de la distanciation entre les personnes ne résidant pas à la même adresse.
- Le couvre-visage obligatoire est recommandé.

Pour nos partenaires ayant un volet de loisir culturel, nous vous invitons à vous référer aux outils de nos collègues du ministère de la Culture et des Communications qui sont mis à jour régulièrement.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/plan-relance/TABLEAU-mesures-paliers-alerte.pdf?1626092916>

Finalement, nous vous rappelons que le site Québec.ca demeure un endroit où une foule d'informations à jour sont disponibles.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

***** NOTE IMPORTANTE *****

La mise à jour des informations sur les pages web et dans les documents peut parfois prendre un certain moment. SVP, soyez attentif à la date de mise à jour de celles-ci lorsque vous les consultez.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle et de votre engagement à soutenir vos réseaux.

Cordialement,

ÉQUIPE DE LA DIRECTION DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Ministère de l'Éducation

Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

1035, rue De La Chevrotière, 19e étage

Québec (Québec) G1R 5A5